



Fédération nationale
agrée par le Ministère
de l'Agriculture

RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE



Madame Elyse WAGET
Club du Bouledogue Français
La Basse Chênaie

49150 FOUÛERE

Aubervilliers le 16 Décembre 2010

Sec/GA/SM - 631

Madame la Présidente,

Nous vous notifions ci-après les propositions de la Commission Zootechnique entérinées par le Conseil d'Administration de la Société Centrale Canine dans sa réunion du 7 Décembre 2010 :

Demande d'attribution d'un CACS pour le Bouledogue Français Fauve

La demande du Club du Bouledogue Français est accompagnée d'un dossier bien argumenté comprenant les statistiques de naissances des différentes variétés de couleur depuis 2007 ainsi que la participation par couleur dans les manifestations.

Les naissances dans la race sont passées de 4696 en 2007 à 5233 en 2009. Les BF « fauve » représentent presque 30 % des naissances.

La Commission donne un avis favorable, tout en rappelant que l'attribution d'un CACS supplémentaire ne doit pas être considéré comme « une variété à part » mais comme une facilité de juger les chiens en expositions car le nombre croissant des naissances à pour conséquence des classes de jugement trop importantes.

Les mariages ne doivent donc pas être cloisonnés par couleur de robe.

Le Conseil d'Administration de la Société Centrale Canine attribue un CACS pour les Bouledogues Français « fauve » à compter du 1^{er} Janvier 2011 ».

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de nos sentiments très distingués.

Le Président
Gérard ARTHUS

Pour l'amélioration des races de chiens en France
155, avenue Jean-Jaurès
93535 AUBERVILLIERS CEDEX - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20
Fax Lof : +33 (0)1 49 37 55 99



PARIS - NORD - VILLEPINTE - 7,8,9,10 July 2011
130e anniversaire de la SCC - CHAMPIONNAT DE FRANCE

www.scc.asso.fr